



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2023
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2677 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux intervenus sur les plans politique et de la sécurité ainsi que la situation humanitaire et des droits humains et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 16 février au 31 mai 2023.

II. Événements politiques marquants

2. Le 22 février a marqué la fin du calendrier initial de la période de transition de trois ans, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (« Accord revitalisé ») de 2018, et le début de la période de transition prorogée de 24 mois qui s'achèvera le 22 février 2025, comme l'ont décidé les parties dans le cadre de la feuille de route.

3. Le 23 février, le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a prié l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de l'aider à établir une équipe spéciale conjointe afin de faire avancer l'élaboration de la constitution et le processus électoral. Le 28 avril, le Conseil des ministres a approuvé la création de cette équipe spéciale qui s'est réunie pour la première fois le 1^{er} juin.

4. Durant la séance d'ouverture de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée qui s'est tenue le 27 mars, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a pris note de l'appui apporté aux processus constitutionnel et électoral par la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

5. Le 3 mars, le Président a limogé la Ministre de la défense et des anciens combattants, Angelina Teny, qui avait été nommée par le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition), et le Ministre de l'intérieur, Mahmoud Solomon, et a désigné par la suite un représentant du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) au Ministère de la défense et un représentant du MPLS dans l'opposition au Ministère de l'intérieur. Le remaniement a créé une impasse politique et les tensions se sont aggravées le 29 mars



à l'issue de la désignation du général Chol Thon Balok comme nouveau Ministre de la défense et des anciens combattants. Le 30 mars, la réaction du MPLS dans l'opposition a été de demander à l'IGAD d'intervenir et de régler le différend. La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a pour sa part estimé que le limogeage de la Ministre de la défense et des anciens combattants et la permutation des portefeuilles constituaient une violation de l'Accord revitalisé.

6. Pour surmonter l'impasse politique, la MINUSS, la Mission de l'Union africaine au Soudan, le Bureau de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, exerçant ses bons offices, ont encouragé les dirigeants du MPLS et du SPLA dans l'opposition à parvenir à un règlement. Les membres du quatuor ont tenu une série de réunions avec le Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, ainsi qu'avec les Vice-Présidents Hussein Abdelbagi, Wani Igga et Taban Deng, et des ministres. Malgré l'action menée sur le plan régional, la question n'a pas encore été réglée.

7. Une médiation interne visant à sortir de cette même impasse, menée par le Vice-Président, M. Abdelbagi, le Conseiller présidentiel aux affaires de sécurité, Tut Gatluak, et le Ministre des affaires présidentielles, Barnaba Marial Benjamin, entre autres, n'a pas permis de débloquer la situation. Elle semble néanmoins avoir abouti à un accord sur les ratios de répartition des Forces unifiées nécessaires : 60 % pour le SPLA, 30 % pour le MPLS dans l'opposition et 10 % pour l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud.

8. Par la suite, le 14 mars, le Comité national de transition a demandé aux mécanismes de sécurité de présenter des plans de déploiement concernant les Forces unifiées nécessaires. Le 24 mars, il a annoncé l'attribution aux partis des positions de rang. Le 12 mai, le Conseil des ministres a approuvé le budget relatif au déploiement du premier contingent des Forces unifiées nécessaires. Le déploiement de ce premier contingent pendant la phase I et le début de la phase II est resté néanmoins en suspens.

9. Du 21 au 23 mars, des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé se sont entretenus à Rome avec des membres du groupe d'opposition sud-soudanais non signataire, sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio. Faute d'accord sur l'ordre du jour, les pourparlers ont été ajournés au 8 mai. Les parties ne se sont pas réunies à nouveau à ce jour.

10. Le 14 avril, le Conseil des ministres a approuvé l'amendement de 2023 à la loi de 2012 sur les élections nationales et l'a présentée au Parlement le 29 mai. Le 8 mai, le projet de loi amendée de 2023 sur le service national de sécurité, le projet de loi de 2023 sur la gestion des finances publiques et la responsabilité financière, le projet de loi de 2023 sur la Banque du Soudan du Sud et le projet loi de 2023 sur le secteur bancaire ont tous été déposés.

11. Le 6 avril, le Bureau national de statistique a publié son rapport sur une enquête démographique menée de mai à juin 2021 dans les 10 États et les trois zones administratives du pays. La population sud-soudanaise y était estimée à 12,4 millions d'habitants (52,9 % de femmes), y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le 10 mars, tout en avalisant le rapport, le Conseil des ministres a affirmé que les résultats y figurant ne seraient pas exploités à des fins électorales, ce que le Bureau national de statistique a également confirmé le 6 avril. Le rapport a néanmoins suscité un débat au Soudan du Sud en raison des écarts importants observés dans les estimations de la population de quelques États par rapport aux statistiques du recensement de 2008 (8,26 millions) et de l'opinion exprimée par l'opposition selon laquelle les nouvelles données lui seraient défavorables si elles étaient utilisées à des fins électorales.

Activités menées et faits nouveaux intervenus au niveau régional

12. Le déclenchement des hostilités au Soudan le 15 avril a eu des conséquences politiques, sociales et économiques directes pour le Soudan du Sud. Au 31 mai, plus de 89 010 personnes (dont 46 907 femmes), principalement des Sud-Soudanais retournant au pays (93 %), mais aussi des réfugiés soudanais et des ressortissants de pays tiers, étaient entrés au Soudan du Sud. L'afflux de réfugiés et de personnes de retour a laissé entrevoir les risques de rivalités grandissantes autour de ressources limitées ainsi qu'une montée des tensions entre les nouveaux arrivants et les populations sud-soudanaises, teintées souvent de connotations tribales. La réduction des mouvements de marchandises et de carburant en provenance du Soudan a encore aggravé la situation économique des Sud-Soudanais, déjà soumis à une énorme pression en raison de l'inflation. Les craintes relatives à la capacité de maintenir le fonctionnement régulier des oléoducs depuis le Soudan du Sud vers Port-Soudan au Soudan ont contribué à l'incertitude entourant les exportations de pétrole brut du Soudan du Sud, même si le Gouvernement a continué d'insister sur le fait que la production de pétrole n'avait nullement été entravée.

13. À la suite de sa réunion tenue en distanciel avec les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD le 16 avril sur le conflit au Soudan, le Président a continué de se concerter avec les dirigeants de la région pour régler le conflit. Il a déclaré qu'il continuait de dialoguer notamment avec les généraux Abdel Fattah el-Bourhan et Mohamed Hamdan Dagalo pour convenir de pourparlers de paix directs à Djouba.

14. Le 11 mai, l'Union africaine et l'IGAD ont entrepris d'évaluer les besoins au Soudan du Sud, à la suite du conflit. L'exercice visait à concourir à la formulation d'un tableau complet d'évaluation des besoins et des possibilités d'appui, notamment des modalités de mise en place d'un fonds de reconstruction, comme le prévoit l'Accord revitalisé.

Situation économique

15. La livre sud-soudanaise a continué de se déprécier face au dollar des États-Unis. Au 31 mai, elle s'était dépréciée de 40 % depuis le début de 2023, au vu de l'insuffisance des réserves détenues par la banque centrale. La Banque du Soudan du Sud a continué de vendre des dollars et restreint les emprunts de l'État. La persistance du conflit au Soudan avait réduit les importations, ce qui a entraîné une hausse des cours du marché.

16. Le 1^{er} mars, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé un décaissement de 86,1 millions de dollars sous forme de droits de tirage spéciaux (quelque 114,8 millions de dollars) au Soudan du Sud au titre du « guichet Chocs alimentaires » de la Facilité de crédit rapide pour combattre l'insécurité alimentaire.

17. Le 3 mars, les autorités fiscales ont confirmé la collecte de 95 milliards de livres sud-soudanaises (soit 110 millions de dollars) en recettes non pétrolières au cours de l'exercice 2022/2023. Elle avait augmenté de 51,4 milliards de livres sud-soudanaises (60 millions de dollars) par rapport au précédent exercice, en raison des réformes de la gestion des finances publiques et de la numérisation de la perception des recettes.

18. Le 31 mars, le Conseil des ministres a approuvé le budget national pour 2023/24 qui se chiffrait à quelque 2,94 milliards de dollars. Il présentait un déficit d'environ 970 millions de dollars et devait faire l'objet d'un débat au Parlement. Le Gouvernement comptait le financer en donnant la priorité à la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières et à l'emprunt.

III. État de la sécurité

19. Les affrontements intercommunautaires et notamment les violences liées au bétail ont continué de compromettre l'état de la sécurité. À la suite du pic enregistré dans le nombre de victimes civiles résultant du conflit dans les États du Haut-Nil et de Jongleï à la fin de 2022 et au début de 2023, une mobilisation à grande échelle de jeunes Nuer armés a été observée, ce qui a mené la MINUSS à planifier des interventions d'urgence. La Mission a envisagé des ajustements dans son intervention et ses capacités, au vu des crises successives ayant éclaté dans les États du Haut-Nil et de Jongleï, visant à recalibrer son approche sur le plan du rétablissement de la paix et de remédier aux lacunes, le cas échéant, compte tenu de la multiplicité des crises susceptibles de toucher les civils.

20. Pendant la période considérée, dans l'État de Jongleï, une réduction du nombre d'affrontements a été observée entre les Lou Nuer et les Murle. Le risque d'attaques en représailles a néanmoins subsisté. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, la conférence de paix de Tamboura avait été reportée *sine die*.

Région du Haut-Nil

21. Dans la région de Jongleï, les affrontements entre les Lou Nuer et les Murle ont diminué. Des faits sporadiques, en particulier les raids menés par les Murle dans le nord de Jongleï, ont cependant continué de faire peser la menace d'une nouvelle mobilisation des Lou Nuer pendant la saison sèche en cours. Au cours de la période considérée, les deux groupes ont fomenté 70 incidents qui ont fait 103 morts (dont 82 hommes et 15 femmes, 5 garçons et 1 fille), 53 blessés (46 hommes, 5 femmes, 1 garçon et 1 fille), et 133 enlèvements (65 femmes, 55 garçons et 13 filles), ainsi qu'un cas (une femme) de violence sexuelle liée au conflit. Le 4 avril, la MINUSS a appuyé une visite de l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor dans la région de Nanaam, lieu stratégique à la frontière de l'État de Jongleï et de la Zone administrative du Grand Pibor, où les deux communautés ont coutume de se mobiliser.

Région de l'Équatoria

22. L'état de la sécurité dans l'État de l'Équatoria-Central est demeuré précaire, du fait des déplacements des éleveurs Dinka de Bor, qui avaient endommagé sur leur passage des terres agricoles et exacerbé la criminalité le long de la route Yei-Djoubab-Bor. Cela comprenait une attaque lancée le 9 mars sur le convoi du Gouverneur de l'État de l'Équatoria-Central, au sud de Mangala. Les informations selon lesquelles certains éleveurs s'étaient installés dans les comtés de Moundri-Est, de Moundri-Ouest (État de l'Équatoria-Occidental) et d'Awerial (État des Lacs) avaient suscité des incertitudes quant à leur retour dans le Jongleï du fait de crues persistantes en 2022 dans cette région.

Région de Bahr el-Ghazal

23. Les affrontements cycliques entre les Luanyjang de l'État de Ouarrap et les Pakam de l'État des Lacs se sont intensifiés malgré les interventions des Gouvernements des États et de la MINUSS, y compris l'augmentation des patrouilles et les bons offices exercés au niveau local. Le 21 février, des membres des Pakam ont attaqué des Luanyjang dans la région de Moppair (Rumbek-Nord) à la suite du déplacement du bétail des Luanyjang dans la région, à la recherche de pâturages. Des membres de populations voisines de Rumbek-Nord et de la région de Tonj ont rallié l'attaque lancée par les Pakam, qui a fait 143 morts et 91 blessés. Elle a été suivie d'actes de représailles des Luanyjang contre les Pakam le 18 avril, qui ont fait

76 morts et 34 blessés. Ces attaques menées en représailles de façon cyclique et la participation de populations d'autres États ont continué de faire peser une grave menace sur la sécurité.

24. Les tensions persistantes entre les Dinka Ngok de la Zone administrative d'Abyei et les Dinka Twic du comté de Twic (État de Ouarrap) ont été aggravées par la participation des Nuer. En réponse à une augmentation des faits signalés, auxquels ont participé des éléments Nuer de l'État de l'Unité dans le comté de Twic, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud a publié des communiqués de presse, respectivement les 10 et 14 avril, niant sa présence dans la zone d'Abyei et son affiliation à ces éléments Nuer. Au cours de la période considérée, 14 faits ont été enregistrés entre les Dinka Ngok et les Dinka Twic, qui ont fait 62 morts (dont 12 femmes, 3 filles et 3 garçons) et 27 blessés (dont 4 femmes).

IV. Situation humanitaire

25. Le 6 mars, le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le Bureau national de la statistique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial ont publié les constatations du rapport de 2022 de la Mission sur les récoltes et la sécurité alimentaire au Soudan du Sud. Le déficit céréalier global de janvier à décembre 2023 a été estimé à quelque 485 400 tonnes, soit 10,2 % de moins que le déficit de 2022 et 2 % de moins que la moyenne pour la période 2018-2022. On estime que 130 000 hectares de terres cultivées ont été endommagés par les inondations, les pertes étant évaluées à 65 000 tonnes de céréales.

26. Le 7 mars, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de choléra dans le comté de Malakal (État du Haut-Nil). Au 16 avril, 1 027 cas cumulés et deux décès avaient été enregistrés. À la suite d'une campagne lancée le 16 mars, 54 538 personnes avaient été vaccinées dans la ville de Malakal et dans le site de protection des civils, ce qui a permis d'obtenir une couverture de 83 %.

27. Du 3 au 5 avril, une mission interinstitutions a été menée à Gabbat Atodigi, à Babodi et au centre de Madebe dans le comté d'Ibba (État de l'Équatoria-Occidental), à la suite d'une attaque armée lancée par des éleveurs d'Ambororo qui a fait trois morts et plusieurs blessés. La même mission a estimé que 13 524 personnes avaient été déplacées de chez elles. Des habitations ont été incendiées et des habitants dépouillés de leurs biens pendant l'attaque.

28. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, les combats qui ont éclaté à la mi-mars en République centrafricaine entre les Azande et des éléments de l'ex-Séléka pour le contrôle de Bambouti, dans l'ouest du pays, ont entraîné le déplacement de 3 000 personnes notamment qui rentraient au pays, dans les comtés de Tamboura et de Raja (État de Bahr el-Ghazal occidental). Le 4 avril, une équipe interinstitutions a été déployée à Source Yubu (comté de Tamboura), où 628 réfugiés avaient été enregistrés. Au 14 avril, on a estimé que 659 personnes avaient été déplacées de Bambouti dans le payam de Deim Zouber (comté de Raja), dont 59 Sud-Soudanais qui rentraient au pays, 100 réfugiés de la République démocratique du Congo, 100 réfugiés de la République centrafricaine et 400 réfugiés du Soudan. Le 25 avril, une mission humanitaire visant à fournir une assistance aux réfugiés du payam de Source Yubu a été reportée en raison de la reprise des combats entre des factions armées à Bambouti. Au 16 mai, la localité de Source Yubu était encore déserte, les habitants ayant fui vers les villages voisins de Ngoko et de Bariguna.

29. Le 8 avril, du fait des combats à Kuerkeem, dans le comté de Maiwut (État du Haut-Nil), quelque 450 personnes ont fui vers les bomas de Pagak, Merdiet et Zarzar (comté de Maiwut) ; d'autres se sont rendues en Éthiopie.

30. Une recrudescence de la criminalité et des embuscades routières visant les convois humanitaires et commerciaux a été observée le long des routes Bor-Pibor et Bor-Gadiang, respectivement dans la Zone administrative du Grand Pibor et dans l'État de Jongleï, 16 faits ayant été consignés pendant la période considérée, touchant 462 720 personnes. Le 17 mars et le 6 avril respectivement, un convoi humanitaire composé de plus de 100 camions transportant des aliments et une aide humanitaire et de véhicules utilitaires a été attaqué à Jongleï. Deux chauffeurs ont été atteints par balle, dont l'un mortellement. Une autre personne est décédée dans un accident de la route, conséquence directe de l'incident, le 17 mars. La multiplication des atteintes à la sécurité a provoqué un mouvement de population depuis le nord de Jongleï (Nyerol, Urur et Akobo) vers la ville de Malakal.

31. Du 1^{er} mars au 31 mai, 106 faits liés aux restrictions de l'accès humanitaire ont été signalés, dont 49 concernaient des violences contre des agents et des biens humanitaires. Huit pillages et des vols de biens humanitaires ont été rapportés. En tout, 21 attaques contre des convois et des véhicules sous contrat commercial ont été menées dans les États suivants : Jongleï (14), Haut-Nil (2), Équatoria-Occidental (2), Lacs, Équatoria-Central (1) et Unité (1). Depuis le début de l'année 2023, trois agents humanitaires avaient été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

32. L'équipe de direction de la MINUSS a continué d'offrir ses bons offices au moyen de concertations avec les parties, les parties prenantes, des États Membres, des donateurs éventuels et d'autres partenaires, notamment les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Türkiye et de l'IGAD. Compte tenu des besoins en matière d'assistance constitutionnelle et électorale du Soudan du Sud, la MINUSS a facilité la mise en place de mécanismes de coordination internes ou externes à l'ONU, afin de garantir une compréhension commune, de promouvoir la régularité des livraisons et d'éviter les chevauchements d'activités.

33. Le 8 et le 13 février, le Représentant spécial s'est rendu à Djibouti et au Kenya pour s'entretenir avec de hauts responsables des gouvernements de ces pays ainsi que de l'IGAD du processus de paix au Soudan du Sud et d'étudier les modalités d'un renforcement de la coopération et de la coordination. Dans le cadre des efforts visant à coordonner l'influence d'autres acteurs régionaux clés, le 23 mai, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Vice-Président de l'Afrique du Sud, Paul Mashatile, sur une plateforme virtuelle, afin d'envisager un renforcement de l'aide apportée par le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud à la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé.

34. Le 4 mai, la MINUSS a conduit une délégation conjointe de l'Union africaine, de l'IGAD et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée dans la Zone administrative du Grand Pibor pour se concerter avec les dirigeants et les membres de la communauté sur des questions liées aux enlèvements, aux razzias de bétail et à la paix et au développement durables. Elle a exhorté les autorités locales à

réduire les tensions et les violences récurrentes par le dialogue et demandé aux autorités nationales de traduire les auteurs de ces actes en justice.

35. Les 22 et 23 février, à l'invitation du Comité national chargé des amendements constitutionnels, la MINUSS et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont participé à une réunion de deux jours de validation par les parties prenantes de l'amendement proposé à la loi sur les organisations non gouvernementales de 2016 et ont fourni une assistance technique pour incorporer les meilleures pratiques et les normes internationales dans le projet de loi.

36. Du 28 février au 1^{er} mars, la MINUSS a facilité les sessions de l'Assemblée législative de l'État de l'Équatoria-Occidental pour renforcer les capacités de femmes appartenant à différents partis politiques, durant lesquelles 38 d'entre elles ont débattu d'une participation solide des femmes au processus de transition et aux élections à venir.

37. Au cours de la période considérée et en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ONU-Femmes, le PNUD et la Commission de secours et de relèvement, la MINUSS a lancé des consultations sur l'élaboration de la constitution et le processus électoral à Bentiu, Bor, Malakal, Magwe, Mangala, Torit et Yei, auxquelles ont participé 547 personnes (dont 187 femmes), notamment des personnes déplacées et des personnes de retour dans le pays.

38. Le 2 avril, la MINUSS a organisé un atelier avec la participation de 80 personnes (dont 60 femmes) à Djouba pour informer la jeunesse sud-soudanaise de l'Accord revitalisé et de la feuille de route et du processus d'élaboration de la constitution et pour accroître la sensibilisation à la participation des jeunes aux processus de paix. De même, les 8 et 9 mai dans l'État de l'Équatoria-Central et les 16 et 17 mai à Djouba, la MINUSS a organisé une réunion sur le rôle des femmes dans les processus politiques et les transitions démocratiques auxquelles ont participé 175 personnes (dont 95 femmes), issues des partis politiques et de la société civile.

39. Du 23 au 25 mai, la MINUSS, le PNUD, la Fondation Max Planck, l'Ambassade de Suisse à Djouba et l'Université de New South Wales ont aidé l'Université de Djouba à organiser un séminaire sur la mise en place d'une gouvernance constitutionnelle au Soudan du Sud sur le thème de l'élaboration d'une constitution à l'issue d'un conflit, les dilemmes qui se posent et les options qui s'offrent au Soudan du Sud. Le séminaire, qui visait à renforcer les pourparlers en cours sur le processus d'élaboration de la constitution dans le pays, a été suivi par 200 participants (dont 70 femmes), notamment des représentants de ministères, des universitaires, des décideurs et des membres du corps diplomatique au Soudan du Sud. Les participants ont recommandé notamment l'adoption d'une constitution tenant compte de la question des genres qui renforcerait le quota de 35 % de femmes prévu par l'Accord revitalisé.

40. Du 17 au 19 mai à Djouba, la MINUSS a réuni des membres de haut rang des parties signataires de l'Accord et des parties prenantes clés (représentants de la société civile, femmes, jeunes et chefs religieux) afin de recenser les moyens de veiller à mettre efficacement en œuvre la feuille de route. Les 81 représentants de partis (dont 22 femmes) ont exprimé leurs inquiétudes face aux retards que connaît la mise en place de la feuille de route et répertorié les principales questions politiques qui requièrent une attention urgente, y compris la nécessité d'une compréhension commune de l'élaboration de la constitution et du processus électoral.

41. Dans le cadre des efforts visant à soutenir la transparence, à demander aux auteurs de violations de répondre de leurs actes et à améliorer l'espace civique, la MINUSS a appuyé, les 28 et 29 mars, la tenue d'un atelier sur le cadre juridique

applicable et les règles de transparence régissant la gestion et le contrôle des ressources publiques. L'événement a été suivi par des hauts responsables du Gouvernement et des représentants d'organisations de la société civile, soit 56 participants en tout (dont 22 femmes).

42. Le 30 mars, par l'intermédiaire du fonds de financement appelé « Entité Sauver des vies », qui fait partie du Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD et la MINUSS ont appuyé le dialogue des hauts responsables de la Police nationale sud-soudanaise sur la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et la stratégie de désarmement civil volontaire, auquel ont participé 24 personnes (dont une femme). Une formation consécutive à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise sur les lois et les procédures d'enregistrement des armes à feu et de gestion des stocks, qui s'est tenue du 4 au 8 avril, a été suivie par 18 participants (dont 4 femmes).

43. Les 13 et 14 avril, conformément à l'action consistant à renforcer le contrôle civil du secteur de la défense, la MINUSS a épaulé la commission spécialisée sur la défense et les anciens combattants de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée au moyen de la tenue d'un atelier sur l'établissement du budget de la défense et le contrôle financier, auquel ont participé 68 personnes (dont 12 femmes). Il a débouché sur la formulation de recommandations à soumettre à la commission pour examen.

44. Le 17 avril, en collaboration avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, les parties principales de l'équipe de travail trilatérale (ONU, Union africaine et IGAD) ont évoqué l'aide à apporter aux parties pour régler les questions en suspens dans les processus constitutionnel et électoral.

45. Du 24 au 28 avril, la MINUSS a aidé la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption à organiser un atelier à Wau, afin de sensibiliser les commissions spécialisées de l'Assemblée législative de l'État de Bahr el-Ghazal occidental à leurs fonctions de contrôle : 46 personnes (dont 16 femmes) y ont participé, notamment des notables, des responsables gouvernementaux, des représentants de l'appareil judiciaire, des agents de la lutte contre la corruption au niveau de l'État et des représentants de la société civile.

46. Afin de renforcer la participation du public à la transformation du secteur de la sécurité et d'améliorer les relations entre les civils et les militaires, la MINUSS a appuyé des ateliers techniques sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des organisations de la société civile (les 8 et 9 mai) et des médias (les 25 et 26 mai), auxquels ont participé 39 et 42 personnes (dont 18 et 12 femmes), respectivement.

47. Afin d'élargir l'espace civique et politique et les débats publics et d'informer le public sur l'état d'avancement de l'application de l'Accord revitalisé, la MINUSS a organisé huit tables rondes sur Radio Miraya auxquelles ont participé des ministres, des parlementaires, des représentants d'organisations de la société civile et d'éminentes personnalités. Elle a également tenu le 24 mai la réunion trimestrielle entre des représentants d'organisations de la société civile et le Représentant spécial sur le thème de la définition de l'espace civique et politique, au cours de laquelle 163 représentants (dont 58 femmes) ont examiné l'importance d'ouvrir l'espace civique et politique au cours des transitions politiques ainsi que dans le processus d'élaboration de la constitution.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

48. La MINUSS a continué de se pencher sur l'impératif de protéger les civils au moyen d'une approche intégrée, en donnant la priorité à cette protection en tant que responsabilité transversale à l'échelle de la mission. La protection des civils reste fondamentalement au cœur de ses activités. Elle a continué de s'en acquitter au moyen d'une alerte et d'une réaction promptes, conformément à son mécanisme de réaction rapide.

49. La Mission a continué de mettre à profit la mobilisation politique qui a amené les autorités nationales et des États à s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils, d'atténuer les violences et d'appuyer les dialogues de paix. Elle a de nouveau fait appel aux notables et aux chefs traditionnels pour désamorcer les tensions et faciliter le règlement des conflits. Elle a continué d'appliquer sa stratégie de protection des civils et de renforcer ses fonctions consultatives en la matière à son quartier général.

50. La MINUSS a également tenu compte des résultats de son enquête sur la perception du public qu'elle a menée de manière indépendante (du 30 janvier au 7 mars) et qui met en relief la confiance des Sud-Soudanais envers elle et à l'égard de sa présence stabilisatrice. Le fait que les populations demandent le déploiement de bases opérationnelles temporaires à proximité ou la poursuite du déploiement de ces bases au-delà de la limite prescrite de 30 jours révèle leur confiance à l'égard de cette méthode de maintien de la paix. L'enquête met également en évidence l'appel lancé par la population pour que les élections se déroulent sans nouveaux retards et les préoccupations relatives à la faim et à la maladie.

51. La MINUSS a continué de fournir une protection physique à quelque 37 032 personnes déplacées, dont 19 428 femmes (52 %) dans le site de protection des civils de Malakal. Les tensions et le conflit permanents entre les factions Kit-Gwang et Agwelek de l'APLS dans l'opposition dans l'État du Haut-Nil et dans le nord de l'État de Jongleï ont continué d'entraîner des déplacements vers le site de Malakal qui devient saturé.

52. La MINUSS a fourni des conseils et un appui techniques dans les camps de déplacés qui accueillent en tout 144 627 personnes dans les États de l'Équatoria-Central, de Jongleï, de l'Unité et de Bahr el-Ghazal occidental, au moyen de démarches de protection intégrée, de mobilisation, de sensibilisation et de planification. Elle est également intervenue à la suite d'allégations d'atteintes à la sécurité et de faits de violence sexuelle et fondée sur le genre dans les camps de déplacés de Bentiu et de Wau.

53. La MINUSS a amélioré les capacités du Gouvernement d'assumer sa responsabilité de protéger les civils par la tenue de 45 ateliers de renforcement des capacités organisés à l'intention de 2 537 personnes (dont 750 femmes), représentant les autorités locales et les notables et de 689 membres du personnel de sécurité dans 10 États. En tout, 10 activités de sensibilisation ont été organisées afin de promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale à l'intention de 12 149 personnes (dont 3 922 femmes) dans les États suivants : Bahr el-Ghazal occidental, Équatoria-Central, Équatoria-Occidental, Équatoria-Oriental, Haut-Nil, Lacs, Ouarrap, Unité, et dans la Zone administrative du Grand Pibor.

54. Pour appuyer les efforts de paix visant à lutter contre les violences intercommunautaires cycliques dans l'État de Jongleï, la MINUSS et le PNUD se sont associés au gouvernement de l'État de Jongleï et aux autorités locales pour organiser un dialogue entre les Lou Nuer à Djouba du 2 au 4 mars à l'intention de 748 participants (dont 91 femmes), un dialogue entre les Gawaar Nuer les 6 et 7 mai à Bor à l'intention de 61 participants (dont 21 femmes) et un dialogue entre les Murle les 27 et 28 mai à l'intention de 63 participants (dont 10 femmes). Ces dialogues ont

fourni aux principaux notables une plateforme commune pour décider conjointement des mesures à prendre afin de maintenir la paix et d'améliorer les relations intercommunautaires dans la région de Jonglei.

55. Dans un contexte de tensions persistantes entre les Dinka Ngok de la Zone administrative d'Abyei et les Dinka Twic de l'État de Ouarrap au sujet des terres, la MINUSS, le PNUD, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et d'autres partenaires ont poursuivi la coordination de leur réponse. Du 18 au 21 mars, le Président s'est rendu dans la région de Ouarrap, s'est entretenu avec des représentants des deux communautés et a lancé un appel à la paix. Il a de nouveau demandé la cessation des hostilités et annoncé la création d'une zone tampon et le déploiement des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. À l'appui de ces efforts, du 3 au 6 avril, la MINUSS, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations et la FISNUA ont aidé des organisations de la société civile encadrées par la Community Empowerment for Progress Organisation, à tenir un dialogue de paix à Wau entre les deux communautés. En tout, 86 représentants (dont 10 femmes) des Ngok et des Twic, ainsi que le Gouverneur de l'État de Ouarrap et l'Administrateur en chef de la Zone administrative d'Abyei y ont participé. Les deux communautés ont accepté de donner suite aux appels à la cessation des hostilités, de permettre aux Nuer de l'État de l'Unité de réintégrer leurs communautés et de démanteler les barrages routiers. Ils n'étaient cependant pas d'accord sur les propositions visant à établir une zone tampon et à déployer les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la Zone administrative d'Abyei.

56. Dans le cadre du projet de fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience au Soudan du Sud dans la région de Tonj (État de Ouarrap), la MINUSS a facilité cinq dialogues locaux de février à avril, auxquels ont assisté 500 personnes invitées (dont 184 femmes) et plus de 4 500 autres membres de la communauté, visant à recenser les causes profondes du conflit et à élaborer conjointement des interventions. Du 8 au 12 mai, la phase de démarrage du projet s'est achevée par une conférence dans la région de Tonj à laquelle ont assisté 212 personnes invitées (dont 95 femmes) et plus de 1 350 autres participants, et qui a débouché sur la promulgation d'un plan d'exécution commun.

57. Au 31 mai, la police des Nations Unies avait effectué 1 335 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 1 412 patrouilles à haute visibilité et 220 patrouilles intégrées (116 patrouilles de courte durée, 77 patrouilles de longue durée et 27 patrouilles aériennes dynamiques). Sur ces 2 967 patrouilles, 1 758 comprenaient des policières. De plus, 276 équipes d'intervention rapide ont réagi à 276 atteintes à la sécurité, à l'appui de la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, Malakal et Bentiu. La police des Nations Unies a continué de déployer des agents dans deux bases opérationnelles temporaires (Bentiu/Koch et Yambio/Tamboura) visant à renforcer la confiance et la participation des principaux dirigeants, d'appuyer l'état de droit et d'améliorer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise.

58. Au 31 mai, 575 membres de la police des Nations Unies dont 200 femmes (34,8 %) partageaient les locaux de la Police nationale sud-soudanaise dans les postes se trouvant à proximité de sites de déplacés dans les 10 États. Ces activités opérationnelles ont contribué à améliorer la sûreté et la sécurité physique des sites.

59. Au cours de la période considérée, 14 ateliers sur la violence sexuelle et fondée sur le genre ont été organisés à l'intention de 865 membres de la Police nationale sud-soudanaise (dont 475 femmes). En outre, 15 ateliers sur les droits humains ont été organisés à l'intention de 990 participants (dont 520 femmes) et 4 ateliers sur la protection des civils à l'intention de 240 participants (dont 115 femmes).

60. Au 31 mai, la MINUSS avait mené 11 329 patrouilles, dont 1 594 patrouilles de courte durée, 859 patrouilles de longue durée, 105 patrouilles aériennes dynamiques, 45 patrouilles fluviales, 866 patrouilles de protection de la force, 3 044 patrouilles dans les aéroports ou les ports fluviaux, 1 985 patrouilles urbaines et 2 831 patrouilles nocturnes à des fins de protection des civils. Parmi celles-ci, 224 patrouilles de courte durée, 237 patrouilles de longue durée, 31 patrouilles aériennes dynamiques et 24 patrouilles fluviales étaient des patrouilles intégrées, qui comprenaient également des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil. Au total, 1 792 patrouilles ont été effectuées en particulier dans le site de protection des civils de Malakal et alentour ainsi que dans les sites de déplacés, dont 8 % comprenaient des soldates de la paix. La force a également effectué plusieurs patrouilles tout-terrain à Pibor et alentour à la suite de la crise qui avait éclaté dans le Jongleï.

61. La MINUSS a maintenu six bases opérationnelles temporaires de longue durée à Koch, Tamboura, Jamjang, Touralei, Sopo et Yangiri pour permettre aux composantes militaires d'étendre leurs opérations. Les bases opérationnelles temporaires ont permis de sécuriser les principaux itinéraires de ravitaillement et de contrôler les points névralgiques afin de dissuader les attaques contre les civils.

62. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 848 demandes d'identification, d'élimination et de neutralisation de mines terrestres et d'engins explosifs, émanant de la Mission et des populations locales. Au total, 9 547 engins explosifs ont été éliminés et 1 950 384 mètres carrés de terrain récupérés. L'ensemble des activités a contribué à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et les pertes en vies humaines causées par les mines terrestres et les engins explosifs et à permettre aux populations d'accéder à 86 zones agricoles, à 13 hôpitaux et à 21 sources d'eau naturelle. Le Service de la lutte antimines a déminé un champ de mines antichar dans la ville de Bunj, dans le comté de Maban (État du Haut-Nil), qui compte quelque 80 000 habitants. Le Service a dispensé une formation aux risques liés aux engins explosifs à 144 066 personnes dans tout le pays (20 276 hommes et 26 871 femmes, 50 170 garçons et 46 749 filles).

Climat et paix et sécurité

63. Après quatre années de pluies incessantes, certaines parties du Soudan du Sud demeurent submergées en raison de la montée des eaux, ce qui indique que même en cas de précipitations normales ou minimales pendant la saison des pluies actuelle, les inondations persisteront dans de vastes zones. En prévision de la saison des pluies, la MINUSS a renforcé les digues à Bentiu pour protéger le camp de déplacés contre les dommages. Elle a surveillé également de près l'accès à l'eau dans les zones de transhumance du bétail. Du fait de la poursuite du conflit au Soudan, certains éleveurs de bétail pourraient choisir de ne pas y retourner. Par conséquent, les rivalités qui en résulteraient au sujet de réserves d'eau qui vont en s'amenuisant et d'autres ressources pourraient mener à un conflit. La Mission a pris des initiatives pour promouvoir le dialogue entre les populations et les éleveurs concernant la répartition des ressources.

C. État de droit et responsabilité

64. Pour faciliter la création d'un environnement protecteur pour les civils, la MINUSS a continué de fournir une assistance technique et un appui au renforcement des capacités des acteurs chargés de l'état de droit et de la justice aux niveaux national et infranational.

65. Le 24 février, le tribunal itinérant spécial conjoint des États de Ouarrap et de Bahr el-Ghazal occidental, chargé de statuer sur les crimes commis dans le cadre de

la transhumance annuelle du bétail, a achevé son quatrième déploiement à Warbet (État de Bahr el-Ghazal occidental). Il a examiné 21 affaires, dont la condamnation de deux accusés au motif de crimes sexuels et de violence fondée sur le genre. Cette activité a contribué à la paix et à la stabilité et au retour des personnes déplacées par le conflit dans les zones frontalières et a renforcé la confiance de l'APLS dans l'opposition à l'égard du système judiciaire formel.

66. Du 28 février au 2 mars, la MINUSS a organisé une formation intégrée à l'intention de 30 participants (dont une femme) à Kuacjok (État de Ouarrap), issus de la magistrature, du ministère public, de la police, des services pénitentiaires nationaux ainsi que des autorités coutumières, afin d'améliorer la collaboration tout au long de la chaîne de justice pénale. À cet égard, au cours de la période considérée, la MINUSS a organisé plusieurs formations sur l'administration des dossiers et des registres pénitentiaires, les questions liées aux détenus, la gestion des mineurs en détention et les droits humains, en mettant l'accent sur l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), à l'intention de 203 agents pénitentiaires (dont 73 femmes) à Aweil, Rumbek, Wau, Kuacjok et Djouba.

67. Afin de renforcer l'état de droit dans les zones de retour, la MINUSS a épaulé, du 4 au 12 mars, la mise en place d'un tribunal de circuit à Raja (État de Bahr el-Ghazal occidental), lequel a entendu quatre affaires, dont trois liées à des viols, qui ont abouti à la condamnation de trois accusés (dont deux mineurs). Toutes les survivantes étaient des mineures. Les 6 et 7 mars, la MINUSS a également organisé une formation à l'intention de 30 participants (dont 11 femmes) de la Police nationale sud-soudanaise, de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et des tribunaux coutumiers de Raja afin de renforcer les capacités de l'ensemble du secteur de la justice.

68. Du 11 au 25 mars, la MINUSS a accompagné quatre officiers juristes (dont une femme) du département de la justice des Forces sud-soudanaises de défense du peuple pour une mission d'évaluation à Yei (Équatoria-Central). En tout, 28 affaires ont été instruites, dont 6 de meurtre et 4 de viol. Les victimes et les témoins ont pu bénéficier d'un avocat civil, en ce qui concerne les victimes, ainsi que d'un soutien psychosocial, de services d'interprétation, de nourriture, d'eau et de moyens de transport. Les affaires, après la phase d'instruction, ont été jugées par une cour martiale, qui a entamé ses travaux le 22 mai.

69. Pour renforcer les capacités du département de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple consistant à demander des comptes aux auteurs de crimes graves commis parmi les membres du personnel de ces Forces, la MINUSS a animé un atelier de cinq jours à l'intention de 38 officiers juristes (dont 4 femmes) du 24 au 28 avril, visant à renforcer les capacités de traiter de crimes commis contre des enfants, de consolider les compétences en matière de défense et d'échanger les meilleures pratiques avec les acteurs de la justice civile.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

70. Les efforts de la MINUSS visant à faciliter l'accès à l'aide humanitaire et son acheminement, en particulier le prépositionnement des denrées alimentaires pendant la saison sèche, sont restées prioritaires. La Mission avait honoré toutes les demandes d'appui émanant des partenaires humanitaires (notant que de telles escortes n'étaient pas exigées pour tous les convois). Elle avait cherché à renforcer sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, afin de veiller à ce que ses escortes dissuadent efficacement les attaques de

brigandage par des milices armées. Les moyens de la Mission ont également permis aux acteurs humanitaires de livrer des fournitures depuis le port d'Adok (comté de Leer) à Rubkuay (comté de Mayendit). Du 16 février au 31 mai, la police des Nations Unies a assuré la sécurité de 72 missions de livraison d'aide humanitaire et de 85 escortes pour assurer notamment la sécurité d'ingénieurs.

71. Au 31 mai, la MINUSS avait effectué 174 patrouilles de longue durée et 489 patrouilles de courte durée pour appuyer l'acheminement de l'aide et garantir la protection des agents humanitaires. Elle avait répondu à 22 demandes de protection et d'appui logistique émanant de partenaires humanitaires et à des demandes de protection concernant neuf aérodromes du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

E. Surveiller et enquêter sur les violations des droits humains

72. La MINUSS a recensé et confirmé 236 faits de violences qui avaient entravé les droits humains et la protection de la population, dont 144 meurtres, 40 atteintes à l'intégrité physique, 16 enlèvements, 13 cas de violence sexuelle, 18 cas d'arrestation ou de détention arbitraire, 5 cas de détention illégale et de mauvais traitements, ainsi que le pillage et la destruction de biens civils. Ces faits ont touché 992 civils (448 morts, 217 blessés, 178 personnes enlevées, 27 personnes soumises à des violences sexuelles, 112 personnes arrêtées et détenues arbitrairement et 10 personnes détenues illégalement et soumises à de mauvais traitements) dont 190 femmes et 171 enfants (132 garçons et 39 filles). Sur les 448 civils tués, 110 étaient des femmes et des enfants. Par rapport à la période précédente, cela a représenté une augmentation de 36 % du nombre d'atteintes (174 contre 236) et une augmentation de 15 % du nombre de victimes (863 contre 992). En tout, 179 faits ont été attribués à des milices locales ou à des groupes de défense civile, 39 aux forces de sécurité gouvernementales, 6 au Front de salut national et 6 à l'APLS dans l'opposition et à des groupes dissidents. L'attribution de six faits, commis par des éléments non identifiés, était encore en cours de vérification.

73. La pratique omniprésente des exécutions extrajudiciaires par les autorités des États en réponse à la violence localisée a persisté, malgré une mobilisation soutenue auprès des autorités gouvernementales sur le respect de l'état de droit. La MINUSS a reçu des rapports sur l'exécution extrajudiciaire de 19 civils (14 femmes, dont une femme, dans l'État de Ouarrap et 5 dans l'État des Lacs). Ces personnes étaient accusées par les autorités des États d'avoir participé à des violences intercommunautaires et à d'autres activités criminelles et ont été exécutées en dehors de toute procédure régulière et sans que leurs peines soient prononcées par des tribunaux.

74. Des restrictions sévères par les forces de sécurité à la liberté d'opinion et d'expression, au droit de réunion pacifique et au droit de liberté d'association par les forces de sécurité, notamment au moyen de la censure, du harcèlement, des arrestations arbitraires et de la détention de journalistes et d'individus, ce qui limite encore davantage l'espace civique et la participation du public aux processus de gouvernance. Durant la période considérée, neuf civils ont été victimes de tels incidents. La MINUSS a continué de se mobiliser pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, commises contre des défenseurs des droits humains, des journalistes et des professionnels des médias, répondent de leurs actes.

75. La MINUSS a continué de fournir un appui technique au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles sur la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, y compris la sensibilisation à l'élaboration du projet de loi sur la

commission vérité, réconciliation et apaisement et un appui aux consultations à venir sur ladite commission avec des réfugiés sud-soudanais en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan. Un appui technique a également été fourni en vue du développement d'un site Web à l'intention du Ministère de la justice afin de tenir le public informé de l'état d'avancement de la mise en place de diverses réformes législatives.

76. Le 15 mai, le Président a inauguré une conférence à Djouba sur les mécanismes de justice transitionnelle qui visait à établir la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Ont participé à la conférence, qui a duré jusqu'au 18 mai, le Premier Vice-Président, des gouverneurs des États, des administrateurs en chef, des commissaires de comté, d'autres représentants gouvernementaux, ainsi que des représentants de l'Union africaine, de l'IGAD, de la MINUSS et du PNUD, des membres du corps diplomatique, des experts juridiques régionaux et internationaux, des experts en justice transitionnelle, des décideurs, des universitaires et des représentants de groupes de réflexion du continent africain et d'Europe. Pendant la conférence, le Président a déclaré que le Gouvernement ne devait pas hésiter à créer un tribunal mixte pour le Soudan du Sud, qui serait mis en place au moment opportun.

77. La MINUSS a mené 147 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des droits humains à l'intention des parties prenantes tels que les responsables gouvernementaux, les forces organisées, les Forces unifiées nécessaires et les associations de la société civile, à l'intention de 5 651 personnes (dont 1 712 femmes) en vue du renforcement de leurs capacités visant à concourir à un environnement protecteur au Soudan du Sud.

Les enfants et les conflits armés

78. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 39 violations graves commises contre 35 enfants (21 garçons et 14 filles) : 17 enfants ont été tués (9) ou mutilés (8) (10 garçons et 7 filles), 10 garçons ont été recrutés et utilisés, 7 enfants ont été enlevés (1 garçon et 6 filles) et une fille a été violée. Quatre enfants (3 garçons et une fille) ont subi des violations multiples, ils ont été recrutés et utilisés, violés ou enlevés. Un cas de refus d'assistance humanitaire a été confirmé et deux garçons ont été libérés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1) et la Police nationale sud-soudanaise (1). Les enfants ont été le plus touchés dans les États du Haut-Nil (14), Bahr el-Ghazal occidental (11), Unité (7), Ouarrap (3), Équatoria-Occidental (2), Équatoria-Central (1), Jongleï (1) et Équatoria-Oriental (1).

79. En tout, 17 violations n'ont pu être attribuées, car elles résultaient de restes explosifs de guerre. Des violations ont été attribuées à l'APLS dans l'opposition-Kit-Gwang (9), à l'APLS dans l'opposition (8) et aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (5).

80. La MINUSS a organisé 113 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 5 224 personnes (dont 1 886 femmes), à savoir 2 943 différents acteurs locaux (dont 1 271 femmes), 1 439 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 374 femmes), 600 membres des Forces unifiées nécessaires (dont 198 femmes), 108 responsables gouvernementaux (dont 23 femmes), 106 membres de l'APLS dans l'opposition (dont 12 femmes) et 28 partenaires de protection (dont 8 femmes). La MINUSS a organisé 12 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 504 participants (dont 121 femmes), à savoir 230 différents acteurs locaux (dont 80 femmes), 198 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 28 femmes), 40 responsables gouvernementaux (dont 9 femmes), 35 membres des Forces unifiées nécessaires (dont une femme) et un membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (un homme).

81. Sept faits liés à des engins explosifs été signalés : neuf enfants ont été tués (dont 4 garçons et 5 filles) et neuf blessés (4 garçons et 5 filles). Les enfants représentaient 69 % de toutes les victimes des engins explosifs.

Violence sexuelle liée aux conflits

82. La MINUSS a recensé et confirmé en tout 20 faits de violences sexuelles liées au conflit, auxquelles 38 personnes, qui ont de 10 à 40 ans, ont survécu (20 femmes, 2 hommes et 16 mineures). Les faits qui se sont produits dans les États suivants : Bahr el-Ghazal occidental, Équatoria-Central, Équatoria-Oriental, Haut-Nil, Ouarrap, Jongleï et Unité ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (7), au MPLS/A dans l'opposition (deux), au Front de salut national (2), à de jeunes Nuer armés (1), à des éléments armés fidèles à l'APLS dans l'opposition-Kit-Gwang du général Simon Gatwech (1) et à des milices armées (7).

83. La MINUSS a continué d'utiliser bon nombre d'instruments face aux violences sexuelles liées aux conflits, notamment en obtenant la participation directe du personnel de sécurité nationale. Elle a mené 29 activités de renforcement des capacités, dans le cadre des violences sexuelles liées aux conflits dans le pays, à l'intention des forces de sécurité (Police nationale sud-soudanaise, Forces sud-soudanaises de défense du peuple, APLS dans l'opposition et services pénitentiaires), des autorités locales, des élus, des prestataires de services de santé, de notables, de groupes de femmes et de jeunes, d'organisations de la société civile et de personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. Ces activités organisées à l'intention de 896 parties prenantes (dont 258 femmes) ont mis en relief la nécessité de demander des comptes aux auteurs de ces actes et de protéger les personnes rescapées et de les aider à se relever.

84. Du 13 au 15 mars, la MINUSS a organisé une formation à l'intention de 30 personnes référentes (dont 10 femmes) du Comité de mise en œuvre et de membres de la Police nationale sud-soudanaise venant des 10 États et des trois zones administratives. Elle visait à renforcer les capacités de la police sur les cadres juridiques nationaux et internationaux interdisant la violence sexuelle dans les conflits et à définir des stratégies de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits parmi les rangs de la Police nationale sud-soudanaise. Avec l'appui du comité conjoint de mise en œuvre du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits au Soudan du Sud, la MINUSS a organisé un atelier similaire du 3 au 5 avril à l'intention de 30 officiers militaires (dont 10 femmes) de l'État de l'Équatoria-Central, afin de renforcer leurs capacités en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

85. Le 23 mars, la MINUSS a facilité une table ronde à l'intention de 45 agentes de la Police nationale sud-soudanaise et de l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud le 23 mars à Bentiu. Le débat a conduit à la formation d'un réseau de femmes, concernant les agentes pénitentiaires et de police dans l'État de l'Unité visant à renforcer le rôle des femmes dans les deux services en tenue. La MINUSS a également aidé l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à mener des évaluations des besoins concernant les questions de genre à Wau et Rumbek du 15 au 25 mai.

86. Du 25 au 27 avril, la MINUSS a aidé des organisations de la société civile à former des membres de réseaux constitués de femmes du secteur de la sécurité au Soudan du Sud afin de renforcer leurs capacités de défendre leurs droits et leurs besoins.

87. Du 2 mars au 25 mai, dans le cadre de sa stratégie de 2023 de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits, la MINUSS a organisé sept forums consultatifs avec la participation de parties prenantes infranationales à l'intention des 377 bénéficiaires (dont 212 femmes) à Aweil, Bentiu, Bor, Malakal, Kuacjok, Rumbek et Torit. Les forums organisés par le Ministère des femmes, de l'enfance et de la protection sociale, l'Organisation des Nations Unies et des organisations de femmes de la société civile comprenaient des débats sur les tendances, les lacunes, des problèmes et de la voie à suivre pour orienter les mesures prioritaires visant à appuyer les victimes et à demander des comptes aux auteurs de violations.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

88. Au 31 mai, l'effectif du personnel civil de la MINUSS comptait 2 665 personnes et se répartissait comme suit : 862 membres du personnel recrutés sur le plan international dont 259 femmes (30 %), 1 402 membres du personnel recrutés sur le plan national dont 227 femmes (16,2 %) et 401 Volontaires des Nations Unies dont 172 femmes (42,9 %).

89. La composante policière de la Mission comprenait 1 472 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir : 581 policiers hors unités constituées dont 203 femmes (34,49 %), 846 membres d'unités de police constituées dont 220 femmes (26 %) et 45 conseillers pour les questions judiciaires et pénitentiaires dont 21 femmes (46,7 %).

90. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 902 personnes, à savoir : 230 officiers de liaison, dont 72 femmes (31,3 %), 425 officiers d'état-major, dont 80 femmes (18,8 %) et 13 247 membres des contingents, dont 883 femmes (soit 6,7 %).

91. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à un manquement ont été traitées en temps opportun. Du 1^{er} février au 31 mai, 49 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

92. Au 31 mai, la MINUSS avait enregistré 63 violations de l'accord sur le statut des forces (contre 8 durant la précédente période considérée), le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ayant tardé à accuser réception des renseignements communiqués par la MINUSS. Cette dernière a demandé au Mécanisme de remédier à ces retards. En tout, 51 violations concernaient des restrictions de mouvement imposées par les autorités gouvernementales, entravant les patrouilles de la MINUSS dans les États suivants : Bahr el-Ghazal septentrional, Équatoria-Central, Équatoria-Occidental, Haut-Nil, Ouarrap et Unité.

93. Les violations de l'accord sur le statut des forces comprenaient également l'imposition de taxes, de frais et de restrictions injustifiés à la MINUSS et à ses sous-traitants, concernant l'importation de cargaisons destinées à l'usage exclusif de la Mission. Le 22 février, le bureau de l'Autorité de l'aviation civile à Malakal a adressé une lettre exigeant le paiement d'une redevance pour la délivrance de pièces d'identité, de vignettes et de permis provisoires concernant les véhicules de la MINUSS qui accédaient à l'aéroport de Malakal. Le 27 février, dans l'État de l'Unité, le Département de la prévention des infractions et des enquêtes criminelles a avisé le fournisseur de rations internationales de la MINUSS, ESKO, qu'il devait payer une redevance pour la délivrance d'un « permis annuel dans le cadre des opérations de sécurité ». La MINUSS a transmis les démarches au Gouvernement pour protester contre l'imposition de taxes et de frais indus et a continué de se concerter avec lui pour obtenir que la Mission et ses sous-traitants soient exonérés du versement de ces redevances.

94. Le personnel et les opérations des Nations Unies ont continué d'être pris pour cibles par des acteurs criminels et d'être victimes de harcèlement de la part des forces de sécurité gouvernementales. Au cours de la période considérée, 135 faits criminels contre des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et un cas d'agression contre un membre du personnel des Nations Unies par le personnel du Service national de sécurité ont été enregistrés.

VIII. Performance des composantes en tenue

95. Quatre membres d'unités de police constituées ont fait l'objet d'une évaluation à Djouba, Malakal et Bentiu. La performance globale a été jugée satisfaisante. Des plans de mise à niveau ont été attribués à chaque unité, assortis de recommandations en vue d'une amélioration sur les plans de la formation et de l'administration.

96. La MINUSS a évalué 15 unités militaires, dont 1 état-major de secteur, 5 bataillons d'infanterie, 1 unité de forces spéciales et 8 unités de soutien. Les unités ont été jugées bien entraînées et prêtes sur le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. En tout, 14 unités ont dépassé la norme fixée par l'outil d'évaluation des unités militaires et une unité était en cours d'examen.

IX. Observations et recommandations

97. Je note avec inquiétude la lenteur de l'application de l'Accord revitalisé et les retards importants accusés dans la mise en œuvre des objectifs convenus dans le cadre de la feuille de route adoptée en août 2022. S'ils ne sont pas traités d'urgence, ces retards pourraient amener les parties à un point où aucune mesure corrective ne saurait être efficace. Je demande donc aux parties d'achever rapidement les tâches en suspens avant la fin de la période de transition, comme prévu dans l'Accord revitalisé.

98. J'exhorte le Gouvernement à adopter et à promulguer sans plus tarder la loi sur les élections nationales, suivie de la reconstitution du Conseil des partis politiques et de la Commission électorale nationale. Je demande instamment que des ressources suffisantes soient rapidement allouées à ces institutions, afin de leur permettre d'entamer immédiatement les préparatifs électoraux. Dans le même temps, je suis extrêmement préoccupé par le rétrécissement de l'espace politique et civique au Soudan du Sud et j'exhorte ses dirigeants à prendre des mesures concrètes pour créer les conditions qui permettront la tenue d'élections libres, régulières et crédibles.

99. Je demeure préoccupé par la persistance de l'impasse politique entre le MPLS et le MPLS dans l'opposition en raison du limogeage de la Ministre de la défense et

des anciens combattants et du Ministre de l'intérieur et de la réattribution de leurs portefeuilles en l'absence de consensus. Tout en réaffirmant que l'Accord revitalisé reste le principal document d'orientation, j'encourage les parties à honorer leurs engagements, comme le prévoit l'Accord. Je remercie également les membres de l'IGAD de l'action qu'ils mènent pour sortir de l'impasse.

100. Si les violences intercommunautaires au niveau infranational ont diminué, la fragilité face au conflit et la vulnérabilité à la violence persistent dans les États du Haut-Nil, de Jongleï, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Occidental et dans la Zone administrative du Grand Pibor. En outre, avec l'arrivée de la saison des pluies, les inondations et les chocs climatiques continueront de perturber gravement les moyens de subsistance, d'entraîner des déplacements prolongés des populations et d'accentuer l'insécurité humaine, en particulier lorsque les éleveurs de bétail convergent dans la même zone. Je demande instamment au Gouvernement d'intensifier ses interventions en matière de prévention des conflits et d'investir dans un développement durable qui ne laisse personne de côté, outre le fait de respecter les engagements qu'il a pris d'endiguer la violence infranationale, de lutter contre l'impunité et de permettre un dialogue inclusif en vue de parvenir à des solutions durables.

101. Les mesures actives prises par la MINUSS, y compris le déploiement d'une force préventive, appuient la responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement de prévenir la violence et de protéger les civils. À cet égard, la MINUSS continuera d'étendre son assistance technique et son appui aux mécanismes de responsabilisation et de renforcer la chaîne de justice pénale par une approche intégrée, en coordonnant l'appui au fait d'avoir à rendre des comptes avec les processus de dialogue et de réconciliation dans l'ensemble du Soudan du Sud.

102. Je suis consterné d'apprendre que des convois humanitaires ont été attaqués et je demande au Gouvernement d'assumer sa responsabilité en matière de protection et, parallèlement, d'enquêter sur ces attaques et d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes. Je continue d'insister sur le respect du droit international humanitaire et je demande que les acteurs humanitaires puissent accéder sans entrave aux zones où ils mènent des activités d'importance vitale.

103. La situation humanitaire déjà désastreuse au Soudan du Sud a encore été exacerbée par l'arrivée de Sud-Soudanais qui rentraient au pays et de réfugiés du Soudan. Cela, associé à l'augmentation des prix des produits de base, met à rude épreuve les populations vulnérables et les ressources disponibles. Je félicite le Gouvernement et les partenaires humanitaires d'avoir réagi rapidement, face à l'évolution de la situation, et je demande à la communauté internationale d'appuyer ces efforts, qui sont gravement sous-financés. Je saisis également cette occasion de remercier la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud de s'être acquittés de leurs mandats respectifs avec efficacité dans des circonstances difficiles. Je me félicite en outre de la collaboration établie entre la MINUSS, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et les partenaires humanitaires pour l'évacuation du personnel des Nations Unies du Soudan.

104. J'exprime ma profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et je salue les efforts de l'IGAD, de l'Union africaine et de la Communauté de Sant'Egidio. Je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, des efforts inlassables qu'il déploie afin de réunir les parties, les partenaires et les parties prenantes en faveur de la paix dans le pays, malgré les obstacles auxquels il se heurte.